

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	22
Votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHAPAREILLAN sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Ordre du jour :

Installation du Conseil Municipal

Présents : Martine VENTURINI, Gilles FORTE, Emmanuelle GIOANETTI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Yann LIMOUSIN, Nathalie UCHET, Arthur CULLATI, Annalisa DEFILIPPI, Damien BRUNIER, Séverine TARQUINI, Frédéric CHASSAING, Julien ALBALADEJO, Marie GOULARD, Stéphane ROCHE, Sylvie THOME, Bernard MOSIO, Audrey DEREZ, Patrick FRECON, Célia RODRIGUEZ, Emeric FONTAINE, Nathalie DE JESUS.

Absent (s) et excusé (s) : Nébïa JULIEN (a donné pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI)

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS
02 - 20/03/2026

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Mme Martine VENTURINI élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est

élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Voté à l'unanimité

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Madame le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Madame le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 19
- f. Majorité absolue ⁴ 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuelle GIOANETTI	19	Dix-neuf

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Emmanuelle GIOANETTI. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe :

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2025

ID : 038-213800758-20260320-DE_20_03_26_02-DE

- 1^{er} adjoint : Emmanuelle GIOANETTI
- 2^{ème} adjoint : Yann LIMOUSIN
- 3^{ème} adjoint : Annelise DEFILIPPI
- 4^{ème} adjoint : Christophe GRANGE
- 5^{ème} adjoint : Valérie SACLIER
- 6^{ème} adjoint : Gilles FORTE

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire

